

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° I-2109

présenté par

M. Lefèvre, M. Darmanin, M. Maillard, M. Marion, M. Metzdorf, M. Midy, Mme Pouzyreff,
M. Sitzenstuhl, Mme Vidal et M. Vojetta

ARTICLE 26

À l’alinéa 24, substituer à la date :

« 10 octobre 2024 »,

la date :

« 1^{er} janvier 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rendre rétroactive, sur l’année 2024, la présente taxe afin de contribuer, dès cette année, au rétablissement de nos comptes ainsi que l’avait prévu le précédent Gouvernement.